



PAYSAGE BIOLOGIQUE ET MILIEUX REMARQUABLES

(Thème paysages naturels hérités et façonnés)

Mots clés : biodiversité, richesse faunistique, floristique, réseau écologique, milieux sensibles, ZNIEFF, protections, Natura 2000, ENS, écosystèmes forestiers, zones humides, pelouses calcicoles, aménagements cynégétiques...

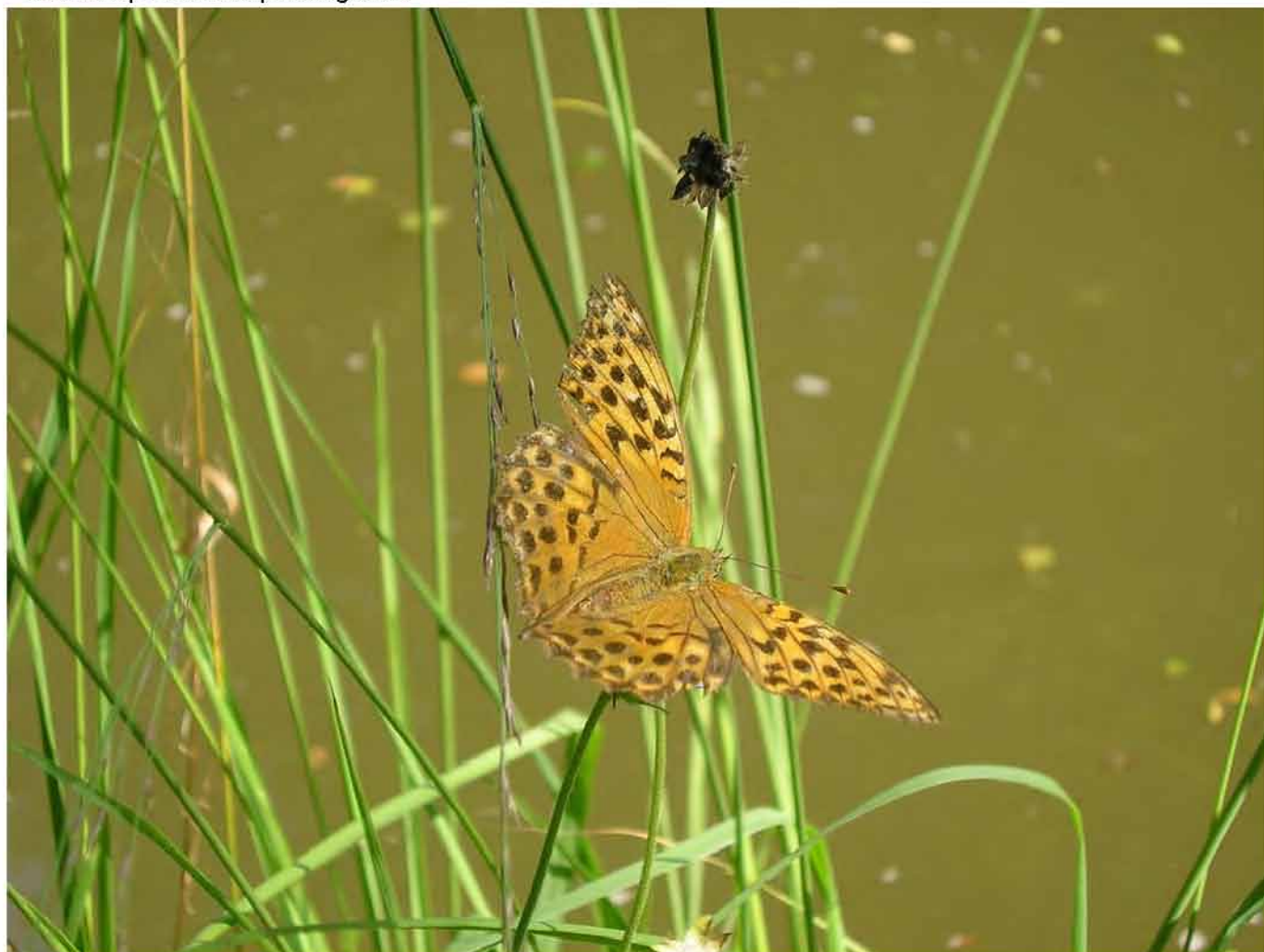
RESUME

Les paysages résultent de l'action de l'homme sur les écosystèmes, et leur richesse est intimement liée à la biodiversité. Il ont peu à peu évolué avec la domestication de la nature par la maîtrise de l'agriculture.

La biodiversité constitue une facette de la richesse des territoires ruraux périurbains. Cependant, il n'y pas de grand site écologique reconnu sur le Pays (réserves, arrêtés de biotope, site NATURA 2000). La biodiversité locale relève plus de la nature ordinaire, et les sites les plus intéressants se trouvent principalement dans les vallées. Il n'existe aucune politique institutionnelle locale de protection, de gestion et de reconquête de la biodiversité.

Le pays entre Seine et Bray, s'il est reconnu comme une campagne attractive, est peu connu et peu valorisé en terme de richesses biologiques : la faune et la flore semblent peu intéresser les acteurs locaux, hormis les chasseurs, les pêcheurs et quelques nouveaux résidents à la recherche d'aménités* écologiques. Dans ce contexte la biodiversité et les paysages tendent à s'appauvrir.

*aménité : qualité de ce qui est agréable





ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES

Par « milieux naturels », il ne faut plus entendre milieux vierges ou originels, puisque l'homme a ici imprimé partout sa marque. La Nature se définit donc ici comme les infrastructures écologiques relictuelles et les espaces peu intensifiés où la flore et la faune sauvage indigène et spontanée dominent (flore et faune des bois, talus, haies champêtres, rivières, marais, prairies extensives et humides, parcs et jardins traités écologiquement...).

L'Etat n'a pas recensé sur le pays de patrimoine écologique exceptionnel

En France, la connaissance de la Nature est gérée par les services de l'Etat (DIREN, ...) qui se focalisent sur les richesses naturelles les plus originales du territoire régional. Les **ZNIEFF** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) constituent l'**outil d'inventaire permanent des milieux naturels** et sont classées selon leur intérêt en deux niveaux. Elles **ne font pas l'objet de mesures de préservation**.

Les ZNIEFF de type II concernent de grands espaces écologiques fonctionnels. **La plupart relèvent de territoires voisins et ne s'étendent que très partiellement sur le Pays** : ZNIEFF de la forêt de Roumare (860 ha/4 840), vallée du Robec - forêt de Préaux (610 ha/1 670), vallée de l'Aubette - val Auber (360 ha/ 2 090), cuesta ouest du Pays de Bray (70 ha/6 500), forêt d'Eawy - vallée de la Varenne (15 ha/14 460). La seule ZNIEFF II propre au pays concerne la vallée du Cailly et de la Clérétte et inclut surtout les prairies des fonds de vallées ainsi que les coteaux et les bois des versants (3350 ha).

Les ZNIEFF de type I, portent sur de petits secteurs remarquables :

- **Bois de pente, humides, calcicoles, forêts de plateau et pelouses associées** : bois du Varat, Bruyère des Houlets (un grand talweg dans la haute vallée du Cailly) ; Bois de l'Abbaye (commune de St Jean du Cardonnay) ; Bois de Melmont - Chaise de Gargantua (commune de Roumare) ; Bois de la Vente des Pierres (commune de Clères) ;
- **prairies humides de fonds de vallées** : marais de Crevon ; Cardonville (commune de Montville) ;
- **coteaux calcaires, pelouses calcicoles** : coteau de la Justice (commune de Fontaine le Bourg) ; coteau du Tourne-Gate (commune d'Elbeuf sur Andelle) ; côte de la Gloe (commune d'Héronnelles) ; côte de Caumont (commune de St Denis le Thibault) ; coteau du Four à chaux (commune de Rebets) ;
- **mares** : mare Moussue (forêt de Roumare) ; mare aux Loups (commune de Quincampoix)



Les sites qui font l'objet de mesures de protection, préservation sont quasi-inexistants. Il n'y a pas de zone NATURA 2000 (hormis 4 ha rattaché au site « Cuestas du Bray » sur la commune de Rebets).

Le Conseil général ne s'intéresse de même qu'à un petit Espace Naturel Sensible (ENS) : bois du val Vatie également compris dans la ZNIEFF vallée de l'Aubette. Il a par ailleurs acquis des boisements au titre des compensations des déboisements de la rocade sud de Rouen (28 ha dans le bois de la Ventelette à Quinquampoix, 52 ha dans le bois de Fécamp à Bosc-Guéard-Saint-Adrien, et Fontaine-le-Bourg).



La biodiversité locale relève donc de la « nature ordinaire » dans les vallées et les villages.



On retrouve les espaces biologiques les plus riches en fond des vallées et dans les parties amont des bassins versants :

- Rivières, berges et annexes aquatiques, prairies et zones humides,
- assez peu de milieux secs attachés aux affleurements de craie sur le versant des coteaux,
- de nombreux milieux boisés sur les versants des vallées (secs ou frais).

Avec les modifications des pratiques culturales et le recul des prairies, prés vergers, haies..., les ceintures des zones urbanisées deviennent écologiquement plus riches que beaucoup de secteurs de grand parcellaire agricole.

La qualité des paysages et la biodiversité tiennent donc beaucoup à des milieux interstitiels qui n'ont pas de fonction économique. Ce sont des espaces de proximité gérés par les particuliers, les communes ou abandonnés par les agriculteurs (jachères)...



Les richesses écologiques locales participent à maintenir des paysages vivants

Cette vie sauvage participe sur tout le pays à la qualité, à l'esthétique et à l'animation des paysages : fleurs sauvages des talus, chants d'oiseaux variés, petite faune observable, verdure et chlorophylle... Par ailleurs ces éléments d'infrastructures « naturelles » jouent des rôles de « réservoirs biologiques » et constituent un réseau écologique qui permet de conserver un patrimoine d'espèces souvent menacées de la faune et de la flore sauvage (les anglo-saxons parlent « d'écologie du paysage »).



Des activités liées aux paysages sauvages et aux milieux naturels

Beaucoup d'activités sont conjointement liées au paysage, aux activités de pleine nature, et profitent avantagement du maintien d'écosystèmes préservés : promenade, sports de nature, chasse et pêche... Les chasseurs participent d'ailleurs de plus en plus à l'aménagement des milieux en faveur du gibier. Les pêcheurs utilisent les berges des rivières.

Notons également que le parc de Clères est une annexe du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, consacré à la conservation d'oiseaux et de mammifères rares ou menacés du monde entier.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Un réseau biologique constitué de continuités forestières le long des vallées et de corridors écologiques liés aux rivières. - Des écosystèmes rivières d'assez bonne qualité. - Richesse des sols. - Un parc zoologique dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle.	- Absence de connaissance structurée des richesses écologiques du territoire du pays. - Pas de politique spécifique de conservation des richesses écologiques locales. - Peu d'écosystèmes typiques, hormis ceux de la campagne (homme et nature associés) - Fragmentation du réseau biologique local par deux autoroutes (A28, A 151) peu perméables à la faune

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS

Les milieux naturels ont régressé suite à la pression de l'agriculture et de l'urbanisation : diminution et pertes de diversité des écosystèmes par urbanisation et modification des fonds de vallées, intensification agricole, invasion de la flore rudérale (enrichissement du sol), etc... Cependant le recours aux engrais et pesticides diminue et leur utilisation s'améliore.

La demande de nature est croissante dans les populations péri-urbaines : sans être dénuée de contradictions, elle est différente de la position traditionnelle des populations rurales et agricoles (perceptions différentes, mais méconnaissance de la biodiversité dans les deux cas).

REPONSES ACTUELLES

- Les politiques agricoles prennent de plus en plus en compte la préservation de l'environnement
- La collectivité des chasseurs met en œuvre une logique de gestion et d'aménagement des territoires cynégétiques
- Certains particuliers sont prêts à préserver la biodiversité dans leur jardin (nichoirs, refuges LPO...)
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux définit des orientations qui visent la reconquête écologique des rivières et des zones humides (inventaire programmé), et les usages et valorisations associées.

PISTES D' ACTIONS

- meilleure connaissance des richesses écologiques du Pays, en complément des ZNIEFF.
- éducation et sensibilisation du grand public
- implication des communes en faveur de la biodiversité (dans les documents d'urbanisme, les aménagements et les actions au quotidien)
- préservation de la richesse biologique des vallées et donc des paysages, amélioration sur les plateaux

Ref info : PaysESB/4ILLUS/MI/nature.war



AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PAYSAGE

(Thème paysages naturels hérités et façonnés)

Mots clés : pratiques agricoles, forestières, occupation du sol, vergers, cultures, prairies, haies, élevage, exploitations, bâtiments agricoles, mesures agri-environnementales, chartes de qualité, CTE/CAD...

RESUME

Les espaces à vocation agricole forment la majeure partie du territoire, reléguant les espaces boisés sur les terrains pentus les moins fertiles. S'ils jouent donc un rôle prépondérant dans l'évolution des paysages, ils sont toutefois de plus en plus grignotés par l'urbanisation dans un contexte péri-urbain qui s'accroît.

A partir de l'après guerre, la mécanisation et la mise en place d'une politique agricole commune, parallèlement à la baisse des revenus agricoles, ont fait évoluer les pratiques agricoles vers une spécialisation des pratiques et des modes de production nécessitant plus d'espace.

On passe ainsi progressivement d'un système de polyculture élevage à un système « grandes cultures ». Les paysages s'en trouvent transformés : mise en culture de prairies, remembrement et hausse de la taille du parcellaire, arrachage de haies, drainage de zones humides, mais aussi modernisation des bâtiments d'exploitation.

Face aux déséquilibres créés par ces nouveaux modes de production et à la prise de conscience du monde agricole, des changements commencent à apparaître. Il en va de même dans le domaine sylvicole, même si celui-ci est moins bien structuré sur le Pays. Un juste milieu doit cependant être trouvé entre mise en valeur paysagère et réalités économiques de terrain.

ETAT DES LIEUX, DONNEES DESCRIPTIVES





Une mutation profonde de l'agriculture et des paysages

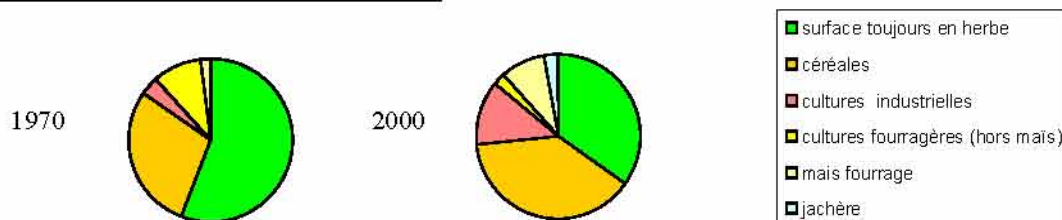
Avec une Surface Agricole Utile (SAU) de plus de 36 000 ha, **l'agriculture occupe près de 75 % de l'espace du Pays**. Les agriculteurs sont donc des agents économiques déterminant avec qui il faut compter pour la question paysagère.

Les grandes cultures, situées sur les plateaux fertiles, **prédominent** dans le paysage agricole. Céréales (blé, orge, escourgeon...) et cultures industrielles (betterave sucrière, colza, lin...) connaissent une croissance importante depuis une trentaine d'années. Les cultures occupaient ainsi en 2000 63 % de la SAU.

A contrario, et même si elles occupent encore une part importante de l'espace, **les surfaces toujours en herbes régressent rapidement** (35 % de la SAU contre 55 % en 1970). Les prairies se trouvent peu à peu cantonnées dans les espaces les moins productifs (coteaux), les vallées et les abords des villes et villages.



Evolution de la production agricole entre 1970 et 2000 :



L'élevage, principalement bovin, est en régression et connaît de profonds changements qui influent directement sur le paysage : **développement de la stabulation, du maïs fourrage (+ 290 % entre 1970 et 2000) au détriment des autres cultures fourragères (- 80 %) et du pâturage** ... De même, hormis les volailles et équidés, les autres formes d'élevage, plus marginales, régressent (ovins, caprins, porcins) avec la **diminution des exploitations à temps partiel** (doubles actifs, retraités).

Le nombre d'exploitations agricoles est en forte diminution (- 40 % entre 1988 et 2000, soit plus que la moyenne départementale), **tandis que leur taille augmente** (54 ha en moyenne, + 2ha/an), **ainsi que celle du parcellaire**. Le bâti agricole suit la tendance avec une **modernisation et une augmentation de la taille des bâtiments** (type hangars industriels).

Toutefois **l'évolution n'est pas aussi rapide sur tout le Pays**. Deux zones se distinguent particulièrement :

- l'est du Canton de Buchy, sous influence du Bray, sur lequel la régression de l'agriculture « traditionnelle » est moins rapide et importante (linéaire de haies, proportion de prairies et de vergers plus importants) ;
- et le plateau s'étendant de Préaux à Mesnil-Raoul, où à l'inverse, et à l'image du Vexin, la production est résolument tournée vers les grandes cultures et les paysages de plus en plus ouverts.



Les vergers et prés-vergers, surtout présents dans l'est du Pays, sont en déclin du fait du vieillissement et de l'arrachage. Les cultures maraîchères sont peu nombreuses et marginales. On compte en outre 7 producteurs de produits fermiers, 2 pisciculteurs et 4 cressiculteurs qui contribuent à entretenir quelques paysages originaux et traditionnels. L'agriculture biologique est pour sa part encore peu présente.

La pression foncière est importante sur le Pays du fait de la situation péri-urbaine. Elle induit deux effets : une **diminution de la SAU** (-5,4 % entre 1988 et 2000 soit plus que la moyenne départementale) et un changement de destination des anciens

corps de ferme (**rachat et restauration à des fins d'habitation**). Les nouvelles exploitations du fait du besoin de place s'implantent peu à proximité du bâti existant, ce qui pose la question de leur intégration paysagère. L'orientation vers les « grandes cultures » pose également celle du développement et de l'**intégration des silos**.





Des boisements qui se restreignent sur les espaces les moins valorisables

Avec un taux de boisement d'un peu plus de 15 %, le Pays se situe en dessous de la moyenne régionale (18 %). Il est inscrit dans la région forestière « Caux méridionale » à proximité d'espaces forestiers attractifs et d'envergure (forêt Verte, de Lyons et d'Eawy). Il n'y a **pas de grande forêt** sur le Pays, plutôt un ensemble de bois et forêts de taille disparate (entre 10 et 500 ha).

Hormis la forêt de Roumare, les **espaces boisés sont essentiellement situés sur le flanc des vallées** (notamment Cailly et Clérette). **Sur les plateaux**, les boisements sont peu importants et constitués de **bois et bosquets plus ou moins isolés** qui rompent ou mettent en valeur les paysages d'open-field.



Essentiellement privés (plus de 80 % des bois), ils sont constitués principalement de mélanges de futaies et taillis feuillus, ou de futaies. Les conifères sont peu présents (Epicéa, Douglas, Pins). Les essences principales sont le Chêne sessile sur les plateaux, le hêtre en association avec le chêne sur les versants, le chêne pédonculé et divers feuillus (frêne, merisier, érable) dans les vallées (+ quelques peupleraies).



Dans l'ensemble, **les surfaces diminuent** (-4,9 % entre 1989 et 2002 pour la région Caux Méridionale) et du fait de leur localisation sont parfois peu entretenues et exploitées. Si la tendance est à la diminution, on constate cependant ci et là une colonisation progressive de certains milieux à l'abandon (prairies sur coteaux calcaires notamment) par les broussailles et les espèces forestières.

POINTS FORTS / POINTS FAIBLES

Points forts	Points faibles
- Alternance des formes paysagères : taillis, futaies, prairies, vergers, grandes cultures... - Diversité des types de forêt - Dynamisme des activités agricoles - Prise de conscience des enjeux environnementaux par les différents acteurs	- paysage champêtre en voie de disparition (arbres vieillissants non remplacés, haies, banquettes, ...) - intégration paysagère des bâtiments - grignotage des ceintures des villages (prairies, prés-vergers...) et vulnérabilité des grandes surfaces planes à l'urbanisation - absence de spécificités et d'image agricole commune (tant dans les paysages que dans la forme du bâti) - absence de massif forestier, difficultés de mise en valeur à des fins de loisirs (bois de pente privés peu valorisés) - Milieux de transition (lisières) dégradés et en diminution

PRESSIONS, RISQUES ET EVOLUTIONS



- **Risque d'accentuation du déclin des surfaces en herbe** au profit des zones cultivées ou urbanisées ;



- **Effets du changement climatique et de la lutte contre l'effet de serre sur les pratiques culturelles futures** : région favorisée pour la culture et l'export du foin, disparition potentielle des jachères et prairies au profit de cultures pour les biocarburants ;



- **Consommateur en recherche de qualité**, suite aux crises agricoles, évolution d'une partie du monde agricole en ce sens ;

- **Evolution de la Politique Agricole Commune** vers des aides à une agriculture plus raisonnée et à une **meilleure prise en compte de l'environnement**, aides aux agriculteurs et tenants forestiers à la gestion de leurs terres selon des méthodes compatibles avec la préservation des paysages et de l'environnement naturel (fond FEADER)

- **Demande sociétale croissante en espaces de loisirs**, recherche de nature et d'un cadre de vie agréable.

- **Des outils de protection qui se renforcent** (nouveaux droits de préemption, définition de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), d'Espaces Boisés Classés (ESB)...))

REPONSES ACTUELLES

- **Actions des différents acteurs** (Pays, Conseil Général, agence de l'eau...) **en faveur d'une agriculture raisonnée**, financement de mesures agri-environnementales et éco-conditionnalité des aides versées
- **Formation et sensibilisation d'une partie des agriculteurs au paysage**
- **Orientations Régionales Forestières** qui poussent à des fonctions de production plus respectueuses de la biodiversité et des équilibres écologiques, à la prise en compte de la dimension sociale de la forêt

PISTES D'ACTIONS

- concilier grandes cultures et paysage : ne pas simplifier le paysage, créer ou conserver des éléments de rupture (haies, arbres isolés, banquettes, bandes enherbées...), rôle des documents d'urbanisme et des ZPPAUP



- préserver les prairies, vergers et paysages agricoles originaux : partenariats à trouver entre agriculteurs et communes



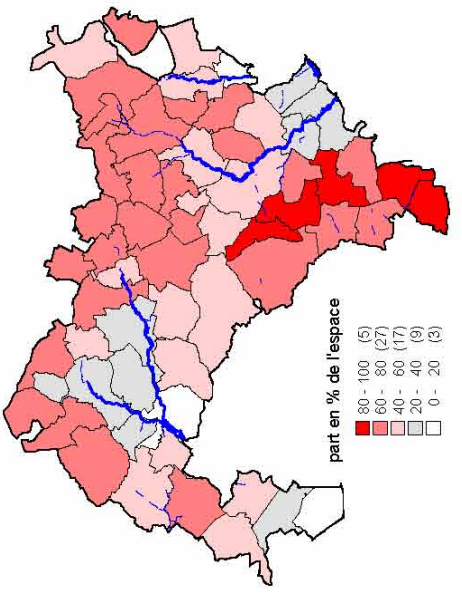
- accompagner les évolutions agricoles et limiter la pression foncière sur les espaces agricoles et forestiers

- communiquer sur des solutions simples en faveur du paysage

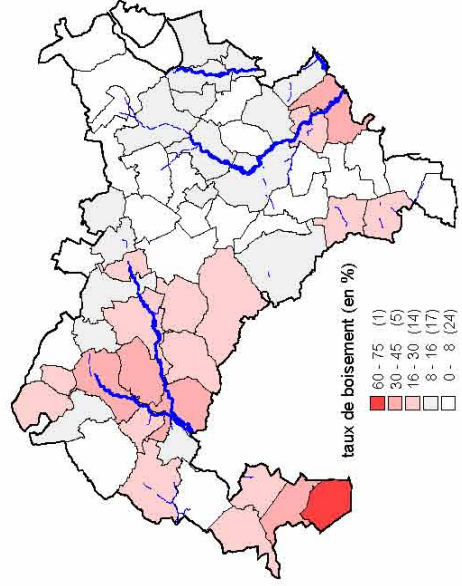
- meilleure intégration des bâtiments agricoles



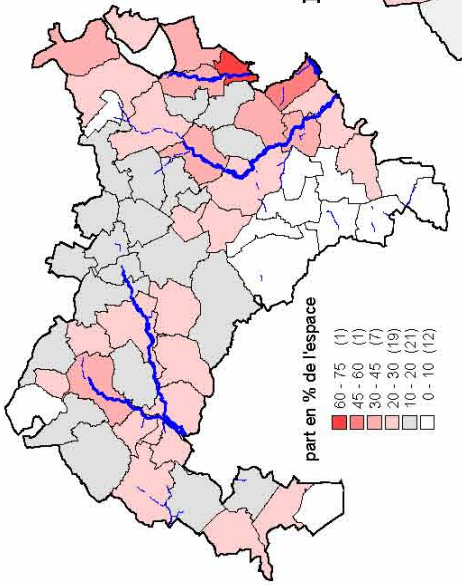
Part des surfaces cultivées dans l'occupation de l'espace



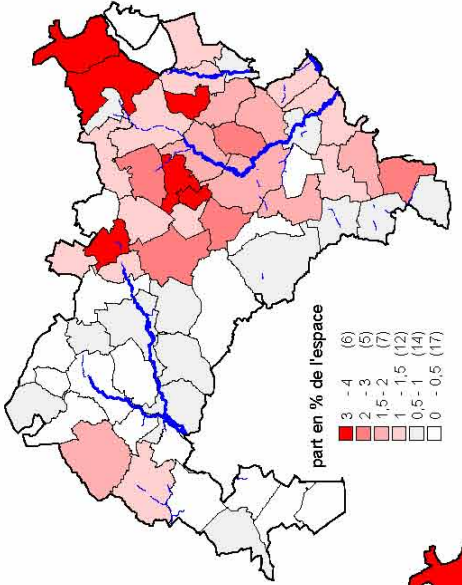
Taux de boisement des communes



Part de la surfaces toujours en herbe dans l'occupation de l'espace



Part des vergers dans l'occupation de l'espace



Importance du linéaire de haies par commune

